



Direction Aménagement
Programmation
Planification - Urbanisation
nouvelle

Extrait du registre des
délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de
Montpellier
n° 2011 / 141

Séance publique du lundi 28 mars 2011

Convoqué le mardi 22 mars 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salles des Rencontres, le lundi 28 mars 2011 à 18h00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :

Brahim ABBOU, Frédéric ARAGON, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Stéphanie BLANPIED, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Nancy CANAUD, Tatiana CAPUZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Michael DELAFOSSE, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Arnaud JULIEN, Catherine LABROUSSE, Audrey DE LA GRANGE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Stéphane MELLA, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE, Alain ZYLBERMAN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGÉ-CAUMON, Nathalie GAUTIER-MEDEIROS, Mustapha MAJDOUL, Nadia MIRAOU.

Absents :

Martine PETITOUT.

Quartier Port Marianne Centre de quartier de la Pompignane Instauration d'un périmètre d'étude (art. L. 111-10 du code de l'urbanisme)



Au nom de la Commission, Philippe SAUREL rapporte :

Situé en bordure de Lez, entre les ensembles d'habitat collectif social de la Pompignane à l'est et la zone d'habitat résidentiel des Aubes à l'ouest, le secteur « Centre de quartier de la Pompignane » est délimité par le Lez à l'ouest, et la rue d'Astier de la Vigerie à l'est. Il est centré sur la place du Corps Expéditionnaire Français en Italie et l'avenue de la Pompignane (à hauteur du pont du Garigliano) et concerne les abords de l'avenue Alphonse Juin et des rues Marie Durand, André Malraux, Jean Cavalier, Antoine Vitez et Roland.

Ce secteur, dont le fort potentiel de centralité a été repéré à l'échelle de la commune par l'étude « Centralités » réalisée par la Ville en 2008, accueille d'ores et déjà un nombre non négligeable d'équipements et de services publics ou collectifs (groupe scolaire Le Lez, terrains de sport, bureau de poste, crèche associative, agence ACM, cabinet médical...), ainsi que des établissements commerciaux de proximité de petite et moyenne surfaces (supérette ALDI et centre commercial de la Pompignane abritant notamment une pharmacie, un point presse-débit de tabac, une boulangerie, un café, une boucherie...). Ce niveau d'équipement pourrait être à l'avenir complété par la création d'une mairie annexe et d'un équipement de petite enfance.

Cette partie du quartier de la Pompignane s'est principalement urbanisée au cours des années 1960-1970, sans schéma général d'ensemble, au travers d'opérations de logements collectifs et individuels disparates, desservies par un réseau de voiries peu lisible et structuré autour de larges axes principaux calibrés pour un usage intensif de l'automobile. A l'exception des secteurs de logements collectifs sociaux et privés, la densité bâtie y est par ailleurs généralement faible.

Après plusieurs décennies d'existence, force est de constater aujourd'hui un vieillissement général des constructions et des espaces publics du secteur (notamment du centre commercial et des commerces bordant l'avenue de la Pompignane dont l'aspect renvoie par trop à un urbanisme de périphérie), mais aussi un

surdimensionnement des emprises des voiries principales inadapté aux nouvelles pratiques de la voiture en ville et au développement des modes doux de déplacement.

Cependant, au-delà de ce constat, la construction de nouvelles opérations de logements à proximité immédiate de ce secteur témoignent d'une dynamique urbaine réelle du quartier qu'il est opportun de valoriser et d'accompagner.

Dans ce contexte, il convient de mettre en place les conditions nécessaires à l'évolution de ce secteur vers plus de centralité, de densité et d'urbanité, en définissant les principes et les règles de son développement futur. Pour cela, la Ville de Montpellier a fait réaliser par l'architecte-urbaniste Nicolas BOUDIER une étude destinée à établir les orientations d'aménagement à mettre en œuvre à l'avenir, tant sur les parties privatives que publiques.

Afin de préserver le site et de ne pas compromettre la faisabilité d'une opération d'aménagement future, d'une part, et de ne pas rendre plus onéreuse sa réalisation, d'autre part, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme. La délimitation précise du périmètre d'étude est jointe en annexe à la présente délibération.

Cette disposition permettra à la collectivité d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé.

En conséquence, il vous est proposé :

- de prendre en considération l'étude d'aménagement du secteur « Centre de quartier de la Pompignane » réalisée par Nicolas BOUDIER, architecte-urbaniste,
- d'instituer un périmètre d'étude suivant le plan joint en annexe de ma présente délibération, délimitant les terrains concernés par l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Madame le maire ou, à défaut, l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

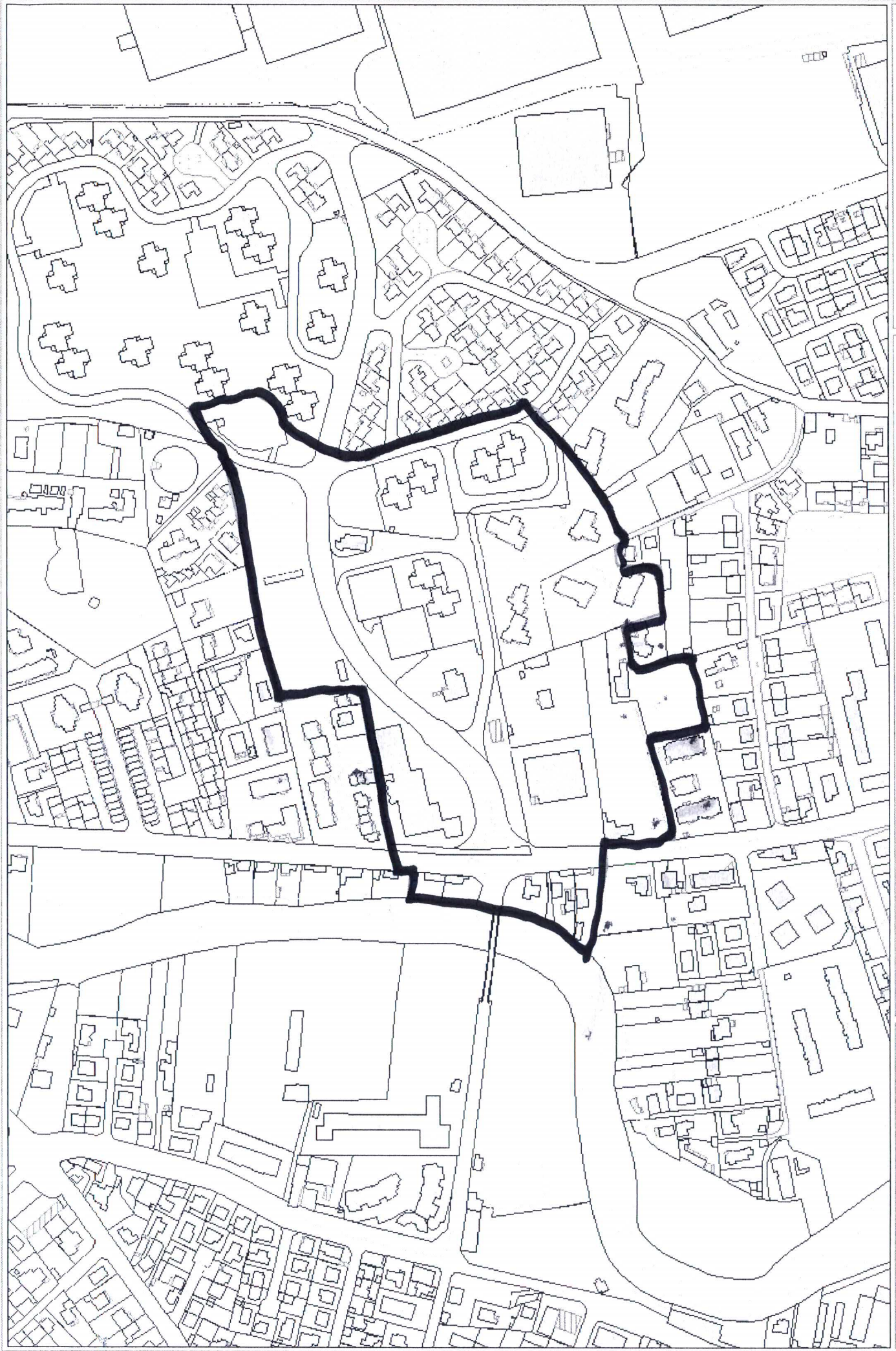
Pour extrait conforme, Madame le Maire



Hélène MANDROUX

Publiée le : 29/03/2011





Périmètre d'étude L111.10